

LSAP



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 mars 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire **urgente** suivante à Monsieur le Ministre des Finances et à Madame la Ministre de l'Environnement.

Lors de la réunion des ministres de l'Environnement qui aura lieu le mardi 6 mars à Bruxelles la Belgique compte proposer à ses 27 partenaires de l'UE l'instauration d'une taxe européenne sur les transports aériens. Il pourrait s'agir d'une taxe sur le kérosène ou sur les billets d'avion, sachant qu'il n'y a actuellement pas de taxe sur le kérosène. Une position analogue avait déjà été formulée par les Pays Bas lors de la réunion des Ministres des Finances le 12 février dernier.

Dans une note envoyée à ses collègues européens, le Ministre de l'Environnement belge souligne que des modes de transport plus respectueux de l'environnement, comme les chemins de fer, sont davantage taxés que le transport aérien. Il veut inciter les usagers à un comportement qui est celui du portefeuille. Et le ministre de conclure « Vous pourrez continuer à prendre l'avion, mais alors vous saurez que vous payerez beaucoup plus. »

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur et Madame les ministres quelle est la positions du Gouvernement luxembourgeois par rapport aux propositions du Gouvernement belge concernant la taxation des transports aériens?
- Le Luxembourg assumant actuellement la présidence du BENELUX, y a-t-il eu concertation en la matière entre les trois partenaires?
- Quelle sera l'attitude du Gouvernement luxembourgeois lors des discussions au sein du Conseil Environnement le mardi prochain?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 12 MARS 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

12 MARS 2019

Service central de législation  
Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement

**Objet :** Questions parlementaires 437 et 439

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe les réponses communes aux questions parlementaires n°437 et n°439 du 4 mars 2019 des honorables députés Messieurs Mars di Bartolomeo et Fernand Kartheiser tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable,

Carole Dieschbourg



**Réponse commune du Ministre des Finances, de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics aux questions parlementaires n°437 et n°439 du 4 mars 2019 des honorables députés Messieurs Mars di Bartolomeo et Fernand Kartheiser.**

Les ministres de l'Environnement de l'Union Européenne ont eu un échange de vues lors du Conseil Environnement du 5 mars 2019 sur une proposition de la Belgique concernant l'introduction d'une tarification aérienne équitable qui inclut les coûts externes afin de parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. La proposition de la Belgique se base sur le document « Tarification du carbone et taxation aérienne » dont les principes avaient été présentés par les Pays-Bas aux ministres des Finances de l'Union Européenne lors du Conseil Ecofin du 12 février 2019.

Les délégations belge et néerlandaise ont basé leur initiative sur le constat d'une constante croissance des émissions de gaz à effet de serre évoquée récemment au rapport environnemental de l'aviation pour 2019 établi conjointement par l'Agence européenne de l'environnement (AEE), l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et Eurocontrol.

En absence d'un instrument mondial en place, la Belgique a proposé aux Etats membres d'examiner l'opportunité d'appliquer le prix du carbone au secteur de l'aviation civile, notamment moyennant le système d'échange des quotas d'émission, la mise en place d'une taxe sur le kérosène, d'une taxe sur les tickets d'avion pour les passagers ou une taxe par vol d'avion.

Cette initiative belgo-néerlandaise s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique qui constitue par ailleurs une des priorités de la Présidence luxembourgeoise du comité de ministres Benelux en 2019.

Lors du Conseil Environnement, la ministre de l'Environnement a informé ses homologues que le Gouvernement soutient le principe de cette initiative qui s'inscrit pleinement dans l'Accord de Paris sur le climat, comme elle propose d'étudier l'application du principe pollueur payeur en vue de réduire les émissions croissantes du secteur de l'aviation civile.

Il convient de noter que sur le plan des modalités et des points techniques essentiels, il est trop tôt pour que le Gouvernement puisse définitivement se positionner sur ce sujet. En tout état de cause, il va de soi qu'une telle initiative ne fait du sens que s'il existe une solution précise et agréée à l'échelle de l'UE.